**En cas de perte ou de vol de votre Passeport Australien**

**Merci de suivre les instructions ci-dessous**

1. Signaler la perte ou le vol de votre passeport à l’Office de Passeport sur [www.passports.gov.au](http://www.passports.gov.au) ou contacter la mission Australienne en outre-mer la plus proche.
2. Faire une demande de passeport **ORDINAIRE**.

Si vous résidez en France et êtes en mesure de fournir les documents justificatifs, vous pouvez faire votre demande de passeport ordinaire en soumettant, en personne, votre formulaire PC8 de demande de passeport à l’Ambassade d’Australie à Paris.

Veuillez noter que l’émission de votre passeport peut prendre jusqu’à 3 semaines.

3. Faire une demande de Passeport **d’URGENCE** (dont la durée de validité est limitée).

Si vous devez voyager en urgence, vous pouvez faire une demande de passeport en soumettant votre formulaire PC8 en personne, à l’Ambassade d’Australie à Paris. Il est recommandé de prendre rendez-vous. Les officiers du service passeport seront en mesure d’accueillir votre demande si et seulement si l’urgence le commande.

Merci de vous présenter avec les documents ci-dessous :

2 photos récentes de passeport (moins de six mois)

Un rapport de police (si disponible)

Une copie de votre itinéraire de voyage ou billet électronique

2 pièces d’identification si possible

Prévoir le montant nécessaire au règlement des frais à couvrir (le règlement se fait par carte bancaire uniquement)

Veuillez compter un délai de 2 jours ouvrés pour l’émission d’un passeport d’urgence.

Un passeport d’urgence n’est pas biométrique, ce qui pourrait réduire le nombre de pays dans lequel vous pourriez voyager. Merci de vous renseigner avec les autorités locales du pays vers lequel vous voulez voyager, sur la validité de votre passeport.